



« La Scène infernale »
Cours de théâtre pour enfants
Association loi 1901

Site Internet : www.lalogeinfernale.asso.fr

INSCRIPTION ATELIER

Rentrée septembre 2017

Reprise des cours à partir du lundi 11 septembre 2017

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Adresse mail :

Atelier :

Tarifs : 30 € pour l'inscription dans un atelier
Joindre un chèque à l'ordre de « la scène infernale »



« La scène infernale »
Cours de théâtre pour enfants
Association loi 1901

Les cours ont lieu : 21 Allée de la Belle Feuille 92100 Boulogne

Espace Ozanam 55 rue de Silly- 92100 Boulogne.

Ateliers théâtre des petits (à partir de 5 ans) :

Professeur : Solenne Julien

Samedi : 10h00 à 11h à l'Espace Ozanam

Ateliers des plus grands (à partir de 7 ans) Par groupe du même âge :

Professeurs : Béatrice Chappe

Mardi : 17h15 à 18h30 Allée de la Belle Feuille

Mercredi : 14h à 15h15 et 15h30 à 16h45 Allée de la Belle Feuille

Jeudi : 17h30 à 18h45 Allée de la Belle Feuille

Samedi : 9h45 à 11h et 11 h à 12h15 Allée de la Belle Feuille

Atelier adolescents (à partir de 12 ans) :

Professeur : Béatrice Chappe

Mercredi **14h à 15h15 Allée de la Belle Feuille**

Vendredi de 17h45 à 19h Allée de la Belle Feuille

TARIF DES ATELIERS

COURS DES PETITS AVEC SOLENNE : 5-7 ans

(1h de cours par semaine)

En 1 fois : **390€ + 30€** de frais d'adhésion

En 3 fois : **3 chèques de 130 € + 30€** de frais d'adhésion à ajouter au chèque du 1^{er} trimestre

COURS ENFANTS/ADOS : 8-18 ans

(1h15 de cours par semaine)

En 1 fois : **420€ + 30€** de frais d'adhésion



« La scène infernale »
Cours de théâtre pour enfants
Association loi 1901

En 3^{ème} : 3 chèques de 140€ + 30€ de frais d'adhésion à ajouter au chèque du 1^{er} trimestre

Les ateliers ont lieu toute l'année hors vacances scolaires et jours fériés.

Pour adhérer et participer aux ateliers (après votre séance d'essai) le règlement de l'**année complète** vous sera demandé. Il est payable en une fois ou en 3 chèques (*les règlements du 1er trimestre et de l'adhésion sont alors débités en septembre, le règlement du 2nd trimestre est débité en janvier et celui du 3ème trimestre en avril*).